

Syndicat National de l'Enseignement **Technique Agricole Public**

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

Date: 7 février 2014 Suivi par: I. Couturier Objet: demande d'audience

Copie à : P. Schnäbele, directeur général adjoint

J. Chevaldonné, directeur Eduter

À Madame Mireille RIOU CANALS Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP

Madame la directrice générale,

L'annonce soudaine de la fin de la mission de la cheffe de projet Renadoc provoque un émoi justifié dans toute la communauté des professeur-e-s documentalistes de l'enseignement agricole public.

Tant sur la forme que sur le fond, cette situation pose des questions. Sur la forme, le courriel du directeur de l'opérateur technique laisse pour le moins à désirer : adressé à tous les professeur-e-s documentalistes via la liste CDI de Melagri en même temps qu'à tous les PRR (via la conf-PRR), il laisse entendre que le départ de Maryse Tripier se fait selon sa volonté. Pourtant le dernier CNOP Renadoc, instance de pilotage qui aurait dû être le lieu de discussion d'une telle décision ayant des conséquences prévisibles sur le fonctionnement global du réseau, n'a pas été saisi par la principale intéressée. Cela surprend l'ensemble de la profession connaissant de longue date son engagement.

Sur le fond, le fait d'annoncer le remplacement de la cheffe de projet seulement à la rentrée prochaine est en contradiction avec l'affirmation du message que ce réseau est inscrit « durablement dans le paysage de nos établissements » en tant qu'«exemple réussi de dispositif de mutualisation ».

La note de service DGER/SDSFRD/N2006-2131 du 12 décembre 2006 cadrant le fonctionnement du réseau national documentaire Renadoc précise que celui-ci s'inscrit dans « une finalité de service public d'éducation et de formation ». Il s'agit bien de reconnaître le formidable outil que représente la mutualisation du dépouillement de revues techniques par les professionnels de l'enseignement agricole au service des élèves, apprentis et étudiants et de leur réussite scolaire.

Si le SNETAP-FSU estime que ce service doit relever des établissements publics et regrette le désengagement progressif de la DGER qui a laissé la présidence du CNOP a un membre du réseau – la DGER ne siégeant plus qu'au titre du collège des représentants institutionnels -, il ne peut accepter de voir à nouveau le réseau fragilisé par cette décision.

Les professeur-e-s documentalistes sont régulièrement obligé-e-s de justifier la nécessité de ce travail en réseau quand bien même cet aspect est rappelé et dans le référentiel de 1997 et dans la note de service de 1998. À l'heure du numérique et de l'essor de la presse en ligne, cet outil de partage des résumés de contenus informationnels reste plus d'actualité que jamais car ces données ne sont pas numérisées ou seulement en partie accessibles pour les abonnés. Aucun autre organisme n'est en mesure actuellement de proposer cette offre en raison de la spécificité de nos ressources techniques.

Ce travail de dépouillement chronophage s'il en est participe de la professionnalisation des professeur-e-s documentalistes qui grâce au temps économisé par la mutualisation peuvent traiter de façon approfondie les documents techniques liés aux formations dispensées dans leur établissement.

Renadoc a su se développer en fonction des innovations technologiques, notamment en assurant une veille numérique via spiparena, et doit pouvoir rester un moyen d'harmoniser les pratiques et usages de la documentation.

Afin de lever les inquiétudes légitimes des collègues, les représentantes catégorielles professeur-e-s documentalistes sollicitent une audience à la DGER qui, ainsi que le précise la note de service Renadoc, « contribue au bon fonctionnement du réseau ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Marie Le Boiteux Secrétaire général SNETAP-FSU Isabelle Couturier professeure documentaliste élue catégorielle SNETAP-FSU

Olivier Bleunven Secrétaire général-adjoint SNETAP-FSU Cyrielle Rousset professeure documentaliste élue catégorielle SNETAP-FSU